

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 36 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES ;

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Janvier 1874.

NOS ILLUSIONS.

Notre avenir ne serait pas si gravement compromis si nous parvenions à nous affranchir de nos illusions nationales et des illusions des partis.

Après nos révolutions et nos désastres, nous nous croyons encore le peuple le mieux doué du monde. C'est une illusion. Humilions-nous pour nous relever.

Nation plus brillante que sensée, nous avons de l'élan, de la générosité, de l'esprit, du courage ; mais nous n'avons pas acquis ces qualités qui assurent le calme et la grandeur des peuples, la prévoyance et la réflexion.

Avides de nouveau et d'imprévu, nous recherchons les épreuves ; nous ne voulons prévoir ni les tempêtes ni les défaites ; nous voguons voiles déployées au-devant de l'ouragan ; nous courons aux combats sans préparatifs et sans alliés.

Nos gouvernements et nos institutions ont d'autant moins de prix à nos yeux qu'ils ont eu plus de durée.

Chacun de nous aspire à commander, et les plus ignorants sont les plus outrecuidants. Qui flatte notre gloriole nous prend par l'oreille.

Nos révolutions et nos téméraires campagnes nous auraient peut-être effacés du nombre des peuples si, dans le passé, nous n'avions pas formé une monarchie compacte, entourée de petits États incapables de nous démembler.

Cette situation si favorable n'existe plus.

Si nos illusions nationales nous ont été fatales dans la guerre, nous n'avons pas moins souffert, à l'intérieur, des illusions des partis.

Les hommes honnêtes, dévoués à la patrie et à la société, se partagent en trois groupes ; ils sont ou royalistes, ou impérialistes, ou républicains modérés.

J'admets que chez ces hommes honorables les intentions sont également droites et sincères. Par malheur, chacun des trois camps obéit parfois davantage au sentiment qu'à la raison, aux illusions qu'à la vérité.

Les royalistes peuvent être fiers de la maison de France. Son chef se distingue par des vertus rares, religion, loyauté, pureté de cœur et noblesse d'âme ; les princes d'Orléans ont prouvé leur patriotisme et leur vaillance ; la fusion des deux branches facilite l'union des classes dirigeantes avec des institutions adaptées aux exigences de notre démocratie comme aux meilleures traditions du passé.

Pourquoi la royauté n'a-t-elle pas été restaurée ? Pourquoi la France n'est-elle pas confiée à cette maison à laquelle elle a dû surtout son glorieux passé ? — La nation et l'Assemblée ont reculé devant des illusions qui méconnaissent les sentiments du pays.

Notre peuple est démocratisé jusqu'à la moelle. La liberté ne lui importe guère ; dans ses angoisses, il la sacrifie au premier

dictateur venu. Mais il a pris en haine et en effroi l'ancien régime nobiliaire et clérical. Le drapeau blanc lui semble être le symbole de ce régime : cette répulsion instinctive ne se raisonne pas ; elle est si profonde qu'au cœur même de la Bretagne et de la Vendée, les républicains triomphent de presque tous les candidats royalistes en les représentant comme des tenants du drapeau blanc.

Il était indispensable de dissiper avant tout les ombrages de la démocratie sur ce point ; cette nécessité ayant été méconnue, la restauration monarchique est devenue impossible. Trompés dans leur espoir, les royalistes les plus ardents imputent aux plus modérés la responsabilité de l'échec, et ils se flattent que la France reviendra sans conditions à leur noble prince : c'est une illusion qui les porte à de dangereuses attaques contre le gouvernement de Mac-Mahon.

Les impérialistes sont une variété de légitimistes qui appuient leurs convictions sur le principe de la souveraineté nationale ; s'il est admis, le prince impérial est le souverain légitime de la France, jusqu'à ce que la nation en ait décidé autrement.

Ce parti n'est pas sans force ni sans chances. L'aurole qui brille encore sur les Napoléon, malgré nos désastres, le souvenir de la prospérité inouïe du second empire, l'horreur que le crime de septembre inspire, le noble caractère de l'impératrice justifient les vœux et les espérances des fidèles partisans de la maison impériale.

Tout homme de sens convient que la plus ignoble et la plus bête des révolutions, effectuée devant l'ennemi, a décuplé nos malheurs.

Tout homme de cœur s'incline devant cette femme sans peur et sans reproche, qui a tout sacrifié à son devoir de Française et qui, au milieu de l'émeute triomphante, aspirait seulement à partager les souffrances et la résistance de Paris. On ne peut oublier que la France a été deux fois arrachée par les Napoléon à l'anarchie.

Mais la confiance des impérialistes dans le suffrage universel est une dangereuse illusion. Les passions démagogiques ont pénétré parmi les masses ; elles se laissent duper par le mirage qui leur montre à l'horizon le pouvoir à saisir et des richesses à partager.

Un prochain plébiscite donnerait moins de suffrages à l'empire qu'au radicalisme. Les impérialistes impatientes se trompent en considérant le gouvernement de Mac-Mahon comme un obstacle à la restauration de l'empire ; elle ne peut s'effectuer prochainement. Ils commettraient une faute inexcusable s'ils défendaient la prépondérance brutale du nombre contre l'intelligence et la fortune.

L'illusion des républicains modérés ne peut s'excuser ni même s'expliquer après les expériences du passé. Comment justifierait-on la conduite d'honnêtes gens qui se joindraient à des voleurs et à des assassins dans l'espoir de les apaiser et de les convertir ?

C'est là, cependant, la politique des républicains qui se disent conservateurs. Les pétroleurs avec lesquels ils votent sont les plus détestables bandits. On dompte des bêtes féroces, on charme des serpents, mais on ne se mêle aux démagogues que pour être dévorés : l'histoire l'atteste.

Depuis que le monde existe, il n'y a qu'un devoir politique et social : combattre le mal et les malfaiteurs, les mettre hors d'état de nuire. La raison et la foi interdisent toute alliance avec des athées qui, sous prétexte de progrès humanitaire, veulent détruire les conditions vitales de la patrie et de la civilisation.

Quel fut le sort de ces sinistres niais de la plaine qui livrèrent aux montagnards la tête de Louis XVI ? Où la France fut-elle conduite par les illusions de Lamartine et de Cavaignac, par les compromissions de M. Thiers ?... Les mêmes erreurs entraînent les mêmes conséquences.

Grâce à la réaction conservatrice de 1874, nous existons encore : si tout est compromis, tout n'est pas perdu.

Le fait seul de notre existence garantit la liberté de plusieurs peuples et protège le catholicisme ; la foi catholique cesserait d'être persécutée si nous pouvions nous relever.

La République nous a enlevé nos alliés ; cependant la paix sera maintenue si nous sommes modestes et prudents. En sept années, nous pouvons constituer une force militaire capable de nous faire respecter.

Mais il est nécessaire et urgent que la majorité des conservateurs se dégagent des illusions qui les divisent. Leur devoir capital est d'ajourner la réalisation des vœux qui les séparent, et de se serrer autour du maréchal de Mac-Mahon, de soutenir énergiquement son gouvernement. Il faut réduire les malfaiteurs à l'impuissance. Dans le prochain avenir, tendre à un autre but qu'à la victoire de l'ordre sur le désordre serait une erreur fatale et un immense danger.

Un ancien député.

Chronique générale.

La journée du 20 janvier a été bonne pour le ministère. La loi des maires est votée à 47 voix de majorité. Nous en avions pronostiqué 30 au minimum, 40 au maximum. C'est le maximum qui se trouve atteint à trois voix près.

La discussion de cette loi importante et difficile, où le cabinet avait à lutter contre les scrupules d'une partie de ses amis, a été, en somme, sagement et heureusement soutenue par lui.

L'issue de l'interpellation du général Du Temple a également donné raison au ministère et confirmé nos prévisions. Nous avions annoncé qu'après les déclarations du ministre des affaires étrangères, la question préalable écarterait une discussion à la fois oiseuse et dangereuse. C'est ainsi, en effet, que les choses se sont passées.

A la suite de cette séance, nous croyons que l'on peut, sans trop d'optimisme, espérer une certaine détente de l'opinion.

A sa dernière séance la commission de décentralisation avait paru très-préoccupée de la situation illogique faite à la réunion des plus imposés, appelée l'assemblée d'adjonction ; ils sont appelés, en effet, à délibérer sur l'acceptation ou le refus d'un emprunt ou de centimes extraordinaires, sans pouvoir contrôler le budget en vertu duquel ces impôts sont demandés, et sans pouvoir en retrancher rien, ni voir, si, par une meil-

leure et plus intelligente confection de ce budget, on n'eût pas pu arriver à les éviter.

Pour remédier à cet inconvénient, M. Perrot a proposé une disposition ainsi formulée :

Pour tous les cas où le budget d'une commune présenté par le maire au conseil municipal, exige le vote d'impositions extraordinaires ou d'un emprunt, ce budget ne peut être délibéré et voté qu'avec le concours des plus imposés.

Dans tous les cas où le budget présenté par le maire n'exigerait ni imposition extraordinaire ni emprunt, mais où les modifications apportées par le conseil municipal produiraient ce résultat, le budget sera délibéré de nouveau avec le concours des plus imposés.

Une nouvelle délibération prise dans les mêmes conditions sera également nécessaire, si des modifications apportées par le préfet au chiffre voté par le conseil municipal exigeaient des impositions extraordinaires ou un emprunt.

Cette proposition, combattue par M. Lucet et soutenue par son auteur ainsi que par MM. Monjaret de Kerjégu, de Chabrol, Fresneau et de La Bassetière, a été adoptée à une grande majorité.

La commission des Trente s'est réunie mercredi.

La discussion de la commission des Trente a porté tout entière sur les conditions et la preuve du domicile.

Il y a deux propositions faites, l'une par M. Paris, l'autre par M. Lambert Sainte-Croix.

Ce dernier demande que la preuve du domicile résulte de l'inscription sur la liste de la contribution personnelle ou de l'inscription sur la liste des prestations pendant trois ans, ou par un bail dont la date remonte à trois ans.

Le vote sur ces propositions est renvoyé à la séance prochaine.

On parle beaucoup dans les couloirs de l'interruption faite par le général Loysel à propos du titre de général de l'honorable M. Du Temple. On approuve la dignité de la réponse de ce dernier.

On prête à un certain nombre de députés l'intention de demander en séance publique à M. de Broglie le texte primitif de la dépêche Schérer.

Si la production de cette dépêche confirmait les bruits qui courent sur M. Schérer, il se pourrait que l'on déposât contre lui une demande d'exclusion.

Si l'on en croit la correspondance du *Courrier de Paris*, plusieurs membres du gouvernement auraient émis l'avis de proposer la radiation immédiate, pour cause d'indignité, du citoyen Schérer, lequel, cela va de soi, est un des intimes de M. Thiers.

La *Patrie* rapporte que M. Veillot a été appelé au ministère de l'intérieur, où il a eu une entrevue avec M. le duc de Broglie, lequel a exprimé au rédacteur en chef de l'*Univers* le regret qu'il éprouvait de la mesure nécessaire dont il avait dû le frapper.

Il est complètement inexact, selon le même journal, que M^{re} Plantier doive être mis en cause.

La *Gazette de France* demande que le gouvernement s'explique sur les dangers au nom desquels il s'est cru obligé de frapper M. Louis Veuillot.

On a commencé les travaux de démolition des remparts de Besançon, qui recevra un nouveau système de fortifications.

On lit dans le *Commercé de Grasse* :

« Nous sommes en mesure d'affirmer la parfaite authenticité du fait que nous allons raconter :

» Mercredi dernier, deux officiers prussiens dont la tenue bourgeoise ne dissimulait que très-imparfaitement les allures militaires, prenaient à Cannes le train qui part pour Grasse à une heure cinquante-cinq minutes du soir.

» Pas plus tôt s'étaient-ils installés dans leur wagon, que l'un d'eux tirait des profondeurs de son paletot une carte paraissant de tous points semblable à celle de l'état-major, et pendant que son compagnon consignait soigneusement sur un carnet de poche leurs observations mutuelles, le premier suivait sur sa carte, avec une précision mathématique, tous les détails du paysage qui se déroulait sous leurs yeux.

» Un des témoins de cette scène significative, qui comprend l'allemand, a pu remarquer qu'il n'était pas un village, pas une position saillante que les deux officiers, grâce à leur carte, ne désignassent immédiatement par son nom.

» De Cannes à Grasse, ce manège n'a pas cessé un seul instant ; l'un étudiait les lieux, l'autre prenait des notes.

» Arrivés en gare, ils ont refusé de prendre l'omnibus, et, leur inséparable carnet à la main, ils ont suivi le chemin des piétons en continuant à noter par écrit les observations que leur suggérait la vue de notre ville.

Un grand tumulte a eu lieu dimanche dernier à Douarnenez, dans le département du Finistère. La population maritime de cette contrée, furieuse des résultats prodigieux obtenus à l'aide d'un nouveau système de filet, résultats qui vont nécessairement faire tomber le prix de la sardine, ont traîné ces engins dans les rues de la ville et les ont brûlés.

Le préfet du Finistère, prévenu par dépêche télégraphique, et les gendarmes des brigades environnantes ont voulu s'interposer, mais les pêcheurs ont résisté et ont détruit les filets en présence des autorités.

LES CRIMES DE PIA.

M. le procureur de la République Lamarque a donné ses conclusions, dans l'affaire dite des crimes de Pia.

Elles ont été telles, dit le *Drapeau français*, que les attendait l'opinion publique.

M. Lamarque a nettement fait la part des responsabilités.

Celle de M. Jousserandot, le coupable et pusillanime préfet de la défense nationale, ne pouvait faire un doute.

Il en a été de même de Kremer, le hardi capitaine de la garde nationale, qui ne craignit pas de procéder lui-même aux premières arrestations dans le café Amanrich, après en avoir enfoncé la porte d'un coup de pied, en présence des délégués de l'autorité judiciaire réduite à l'impuissance et à de vaines protestations ; de Salettes, le capitaine Fracasse improvisé des soldats citoyens de Pia, qui, à l'abri de ses fonctions usurpées, pénétra violemment chez Salasc pour jouer ensuite la comédie du double coup de stylet et de hache ; de « Gil Badit, cet homme, suivant l'heureuse expression de M. Lamarque, qui sous le patronage de la municipalité actuelle est encore agent de police et inspecteur des mœurs, pour peu de jours probablement, » les paroles que, d'après l'articulation de l'avocat des demandeurs, il prononça à son arrivée à Perpignan, en montrant le pistolet avec lequel il se vantait d'avoir tué Salasc, en disant assez sur son compte ; de Carrère, Jambert, Prax père et fils, de tous les défenseurs, en un mot, y compris Sabardeill et un ou deux autres ; de Manot, gardien du dispensaire commu-

nal, frappé de six condamnations à l'amende et à l'emprisonnement ; de Pei, plusieurs fois aussi atteint par les rigueurs de la loi.

Quant à l'irrécevabilité plaidée par les défenseurs, le ministère public n'a pas eu de peine à l'écarter dans une discussion aussi sérieuse que savante, qui n'a pas été la partie la moins remarquable de sa belle argumentation.

Il a donc conclu à l'enquête réclamée par l'avocat des demandeurs :

Le tribunal s'est ajourné à une prochaine audience pour faire connaître sa décision sur l'enquête.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Les royalistes viennent encore de remporter un avantage signalé dans la Navarre. Briones et Riva-Flecha ont été enlevés par le cabecilla Llorente, après un combat de trente heures.

La route de Pampelune se trouvant ainsi dégagée, les royalistes vont entreprendre le siège régulier de cette place.

Pendant ce temps, Elío couvre son attaque sur Bilbao et Portugaleta, en organisant des bataillons en colonnes mobiles chargées de défendre les défilés ; les routes et les gorges qui pourraient offrir un passage à Moriones.

Carthagène, 20 janvier.

L'amiral Lobe se trouve actuellement ici. On assure qu'il prendra le commandement de l'escadre espagnole. Le ministre de la marine doit arriver aujourd'hui. Le départ des troupes continue.

Un grand nombre d'arrestations ont été opérées la nuit dernière.

La frégate *Carmen* vient d'arriver d'Oran. Le navire cuirassé le *Vittoria* amenant la *Numancia* est en vue. On croit que les forçats sont à bord.

Madrid, 21 janvier.

La *Gaceta* publie un décret par lequel l'amiral Topete est envoyé à Carthagène muni de toutes ses attributions du pouvoir exécutif pour faire une enquête sur les faits relatifs à l'insurrection et entendre toutes les personnes qui y sont impliquées.

ROME.

La Chambre a repris ses séances. Elle a commencé la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire.

La comtesse de Syracuse, tante du roi, est morte.

SUISSE.

La plupart des prêtres révoqués du Jura bernois ont quitté subitement le pays. Les nouveaux prêtres libéraux sont attendus.

AUTRICHE.

Vienne, 20 janvier.

A la séance du Reichsrath, qui aura lieu demain, le gouvernement présentera des projets réglant les rapports extérieurs de l'Eglise catholique, abolissant le concordat dans toute son étendue et dans toutes ses dispositions ; établissant des dispositions nouvelles en ce qui concerne l'exercice du pouvoir ecclésiastique, les facultés de théologie dans les universités, les candidatures ecclésiastiques, les corporations ecclésiastiques et les communautés catholiques, le droit de propriété ecclésiastique et la surveillance de l'Etat sur l'administration ecclésiastique ; enfin, réglant les rapports des couvents et la reconnaissance légale des corporations religieuses.

ANGLETERRE.

Londres, 20 janvier.

On signale, dans toute l'étendue de l'Angleterre et sur les côtes, de véritables ouragans, qui ont amené de nombreux accidents. A Londres, un vent effroyable, mêlé de pluie, n'a pas cessé de souffler durant toute la nuit dernière. Aujourd'hui, bien qu'il ait plu encore, le temps s'est sensiblement amélioré.

Nouvelles du transport LE VAR.

Le *Var* est en route pour Nouméa avec un certain nombre de condamnés à la dépor-

tation. Une lettre adressée à la France et datée de Sainte-Catherine, l'île où le navire est arrivé le 17 novembre, donne quelques renseignements sur son voyage, depuis Dakar. Sainte-Catherine, sur la côte du Brésil, par 30° de latitude sud, est la dernière escale du *Var*, qui n'aura plus que quatre-vingt-cinq jours de mer pour se rendre à la Nouvelle-Calédonie :

« A Dakar, on resta juste le temps nécessaire pour embarquer une vingtaine de bœufs et pour prendre quelques vivres frais. Le 22 octobre, le *Var* mit à la voile et quitta le Sénégal. Cette relâche avait réparé les forces et ranimé le courage des passagers, qui avaient pu se procurer un peu de confortable à terre.

» Le 29 octobre, nous rencontrâmes un paquebot des Messageries maritimes. Il nous demanda notre nom ; nous nous empressâmes d'acquiescer à son désir ; mais il ne nous fit pas connaître le sien, et continua sa route.

» A partir du 27, la pluie avait commencé à tomber en abondance, ce qui est fort ennuyeux à bord, car l'on ne sait où se mettre.

» Dans les cabines, les sabords sont presque toujours fermés ; il y fait chaud et obscur. Au carré, on est les uns sur les autres. Cependant, si quelques-uns maugréent contre le mauvais temps, d'autres en sont enchantés, car c'est une occasion favorable de recueillir de l'eau, dont on est si parcimonieux à bord ; on peut, alors, laver son linge sale.

» L'eau douce, en effet, est chose précieuse, et il n'en saurait être autrement : nous sommes si nombreux, et le voyage sera si long ! Il est donc sage de rationner tout le monde, et cela dès le début de la traversée.

» Quand je vois toutes ces femmes, tous ces enfants entassés pêle-mêle dans un étroit espace, grouillant dans une malpropreté relative, je ne puis m'empêcher de souhaiter la bienvenue à cette pluie, qui leur permet de se procurer plus de bien-être et d'hygiène.

» Quelle différence entre ces femmes libres et celles qui sont condamnées ! Celles-ci sont dans une tenue parfaite et brillante de propreté ; c'est que les sœurs sous la garde desquelles elles se trouvent n'ont qu'à ouvrir la bouche pour obtenir tout ce qu'elles veulent.

» Le 2 novembre, à onze heures du soir, on passa l'Equateur. A cette occasion, on a l'habitude de baptiser tous ceux qui traversent la ligne pour la première fois. Mais à cause des forçats et des femmes condamnées, on dut renoncer à ces quelques instants de fête.

» Le 6, on jeta un forçat à la mer. Il avait succombé à une maladie de poitrine.

» A Dakar, nous avions débarqué un soldat d'infanterie qui n'aurait pu continuer le voyage. A part cela, la santé est bonne à bord. Un enseigne de vaisseau, qui a été atteint de fièvre typhoïde, est en train de guérir.

» Lullier est toujours dans le même état ; il continue à ne pas vouloir s'astreindre au régime du baigne. Il est complètement nu et n'est pas encore sorti de son cachot humide depuis le départ du *Var* de Toulon. Il n'a que sa couverture de laine. Un autre serait déjà mort ou fou ; mais ce tempérament, ce caractère exceptionnels semblent tout braver. Quand nous arriverons par 55° de latitude sud, il fera froid ; je me demande si le malheureux pourra supporter sans danger cette température, comme il a pu supporter celle des parages chauds que nous venons de traverser.

» Nous quittons Sainte-Catherine demain matin 24 novembre. Si cette relâche a été longue, elle sera aussi la dernière. Ce sont les bœufs qui nous ont retenus : on ne pouvait pas les livrer plus tôt. On ne pouvait choisir une plus triste escale : on apercevait la terre de tous côtés ; c'est une côte très-accidentée, sillonnée de montagnes, mais presque pas habitée.

» Il y a quelques cases qui courent les unes après les autres et sont perdues dans les broussailles. Les gens qui y logent sont misérables, mais très-hospitaliers. On a profité de ce long séjour pour faire laver tout le linge sale, et, à cet effet, on a permis à toutes les femmes libres de descendre à terre ; les marins et les soldats ont joui de la même faveur. Il fallait voir tout ce monde prendre ses ébats sur la plage.

» La ville se trouve fort loin de notre mouillage ; pour s'y rendre avec la cha-

loupe à vapeur, il faut deux bonnes heures. Cette ville n'est vraiment pas laide. Quelques maisons sont même luxueuses. Reste, toutes les constructions sont faites à l'euro-péenne, ce qui ne les empêche pas d'avoir un certain cachet local ! Il y a quelques hôtels, mais qui ne valent pas le moindre hôtel de Paris. On y est indignement exploité. La dépense par jour ne s'élève pas à moins de vingt francs, et on manque de confortable. La principale culture de ce pays est le café.

» Hier, un second forçat est mort. Deux ont voulu tenter une évasion ; ils expient leur faute au cachot. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous empruntons au *Courrier de Saumur* l'entrefilet suivant, à l'occasion du concert :

« Nous apprenons que le concert donné lundi, par la musique municipale, a produit la somme de 4,704 fr. 50. Déduction faite des frais, on a pu verser 900 fr. 05 dans la caisse du Bureau de bienfaisance.

» Nous avons cru tout d'abord que ce concert était donné au profit des pauvres, de tous les pauvres, et non pas au bénéfice d'une certaine catégorie de pauvres. On voit maintenant qu'il n'était absolument question que du Bureau de bienfaisance. Cet établissement songerait-il, par ce moyen, à regagner d'un côté les subsides qu'on lui refuse si justement de l'autre ? C'est bien pour cette fois, mais il n'y faudrait pas revenir trop souvent, maintenant que le procédé est connu et la mine éventée. »

D'après ces quelques lignes, il est facile de voir la mauvaise humeur du *Courrier* ; notre confrère imagine dans notre ville des catégories de pauvres. Où les prend-il ? Le Bureau de bienfaisance secourt, sans distinction ni restriction, tous les malheureux qui lui sont recommandés, dont les besoins sont dûment établis.

Les listes de ces assistés sont tenues à la Mairie par l'un des employés spécialement désigné à cet effet, et chacun peut en prendre connaissance ; tous peuvent signaler les nécessiteux qui seraient inconnus, certains qu'ils peuvent être que leurs recommandations seront discutées en séance du Bureau présidé, d'après la loi, par le maire.

Il faut pourtant, dans l'intérêt du bien de notre ville, que les fausses théories répandues dans un esprit de parti soient dévotées.

La Société Linnéenne de Maine-et-Loire, qui avait été appelée à prendre part à l'Exposition universelle de Vienne, a reçu de la commission des récompenses de cette Exposition la *Mention de Mérite*.

L'un des travaux qui lui aurait le plus particulièrement valu cet honneur, serait l'Etude de notre compatriote, M. Courtillet, sur les *Eponges fossiles*. Grâce au charme qu'il a su donner à cette branche si peu connue de l'histoire naturelle, M. Courtillet a fait plusieurs prosélytes ardents dans notre contrée.

NOS DÉPUTÉS.

A l'exception de M. Châtelain qui n'a pas pris part au scrutin, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'adoption de l'article 3 de la loi sur les maires.

Dans le scrutin sur l'ensemble de la loi, les députés de Maine-et-Loire ont voté pour, à l'exception de M. Max-Richard qui a voté contre, et de M. le comte Durfort de Civrac qui n'a pas pris part au vote.

M. Beulé, député à l'Assemblée nationale, est nommé vice-président de la commission des voyages et missions scientifiques et littéraires qui vient d'être instituée pour l'année 1874, près le ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

LA FRANCE SOUFFRE.

Un abonné de l'*Indépendance de l'Ouest* adresse à cette feuille les réflexions suivantes, qui font un assez triste tableau de la situation commerciale à Nantes :

« La France souffre et souffre beaucoup en ce moment, mais il ne faut attribuer

cet état malheureux qu'à une seule chose.

» Aux impôts de plus en plus écrasants. Voilà ce qui arrête tout.

» Le gouvernement ne veut pas baser ses dépenses d'après ses recettes; on jette l'argent à tort et à travers, sans songer à faire la moindre économie; les impôts sont votés par des gens qui ne connaissent absolument rien aux affaires, et sur 750 députés, combien y a-t-il de commerçants? En trouverait-on seulement 20?

» D'abord, la première économie à faire serait de retrancher les appointements de ces 750 souverains qui coûtent plus de huit millions au pays; on ne leur allouerait que leurs frais de voyage que cela serait raisonnable, et il y aurait tout autant de concurrence pour la députation.

» Ces impôts vexatoires récemment créés sont détestables; les industriels, fabricants d'huiles, fabricants de papiers, fabricants de bougies et autres, ne sont plus les maîtres chez eux; il faut qu'à tout instant, on vienne voir ce qui se passe dans leurs établissements; qu'ils rendent, jour par jour, compte de leur travail; c'est à ne plus y tenir!

» Le commerce n'est pas plus heureux: L'exportation, qui serait pour notre ville une source de richesse, est entravée par les tracasseries perpétuelles de la Douane; les formalités pour l'embarquement d'un colis vous exigent parfois des heures entières, surtout si vous avez à passer par les mains de l'octroi et des contributions indirectes.

» Plus que tout autre, le port de Nantes a à souffrir de ces exigences de la Douane, et il est surprenant que la Chambre de Commerce ne s'en préoccupe pas davantage; je ne vous citerai qu'un exemple:

» Les grands navires étant obligés de rester à Saint-Nazaire, vu le peu de profondeur de la Loire, il faut donc charger ici sur gabares les marchandises qui leur sont destinées.

» Autrefois un permis d'embarquement visé par la Douane était simplement nécessaire; aujourd'hui, ce n'est plus de même: indépendamment des connaissements que chaque chargeur a à établir pour le navire (connaissements dont le timbre est de 2 fr. 40), on exige des connaissements pour la gabare.

» Un colis, quelle que soit sa valeur, ne serait-elle que de 3 francs, est donc astreint à un connaissement de 4 fr. 20. Si quinze fournisseurs ont à charger pour un seul négociant des marchandises de nature différente sur une même gabare, chacun d'eux est obligé de faire un connaissement; la marchandise est grevée de frais.

» Il n'y a que Nantes à souffrir une pareille vexation, puisqu'à Marseille, le Havre, Bordeaux, les navires chargent dans le port; c'est une injustice qui ne peut durer et il faut s'occuper de la faire cesser.

» Notre place baisse et perd de plus en plus de son importance. Pas de navires sur nos chantiers, pas d'arrivages du long-cours, plus d'importations!

» Les patentes sont écrasantes, et les tracasseries administratives vous enlèvent toute idée d'entreprendre de nouvelles affaires. On travaille pour faire face à sa charge, et c'est à peine si l'on peut y arriver.

» Nous traversons donc une crise terrible, d'autant plus terrible qu'il n'y a aucun espoir de la voir cesser; ce ne sont pas les lois constitutionnelles qui changeront la face des choses. On est écrasé d'impôts! Que l'on en ajoute encore quelques-uns, et la mesure débordera! Qu'arrivera-t-il alors? Je le prévois, mais je n'ose le dire... c'est trop effrayant.

» Veuillez agréer, etc.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

L'administration de la guerre a été informée qu'un certain nombre d'engagés conditionnels d'un an ont manifesté l'intention de rester au service, si, après avoir satisfait à tous les examens exigés par l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, il leur était possible d'être nommés sous-officiers.

On a reconnu que cette disposition était un heureux symptôme pour l'avenir du volontariat d'un an, et qu'on ne saurait trop l'encourager dans l'intérêt de l'institution et de l'armée.

Aussi, une récente circulaire du général-ministre de la guerre porte-t-elle que les engagés conditionnels qui voudront rester sous les drapeaux, et qui rempliront les conditions réglementaires, pourront être nommés sous-officiers.

Voici les instructions que M. le préfet de Maine-et-Loire adresse, à la suite de l'arrêté concernant la fermeture de la chasse, à MM. les sous-préfets et maires du département:

« Afin de faciliter l'écoulement du gibier tué en temps permis, il conviendra d'en tolérer la vente, l'achat, le colportage et le transport, pendant les deux jours qui suivront celui fixé pour la fermeture de la chasse, inclusivement:

» Le gibier vendu, acheté, transporté ou colporté ultérieurement, devra, quelle que soit son origine, être saisi et immédiatement livré à l'établissement de bienfaisance le plus voisin. Vous ne perdrez pas de vue cependant qu'il ne peut être recherché à domicile que chez les aubergistes, les marchands de comestibles et dans les lieux ouverts au public.

» Pour que la saisie puisse avoir lieu, il suffit que la chasse de l'espèce du gibier vendu, acheté, transporté ou colporté, soit interdite dans le département, et l'on ne saurait se prévaloir de ce qu'elle ne l'est pas dans un département voisin, pour obtenir ou justifier une exemption.

» Je vous recommande surtout d'exercer et de faire exercer une surveillance des plus actives à l'égard des braconniers, et de provoquer, sans délai, la révocation des gardes-champêtres qui s'abstiendraient de dénoncer des procès-verbaux contre les délinquants qu'ils viendraient à surprendre.

» J'appelle votre attention particulière, messieurs, sur la disposition de l'art. 2 qui défend la destruction absolue des nids d'oiseaux. Vous aurez, quand le moment sera venu, à y faire veiller attentivement; les parents ne doivent pas ignorer qu'ils sont dans ce cas-là, comme dans toute autre contravention, responsables des actes de leurs enfants. Il y a pour la destruction des insectes, et pour d'autres convenances qui vous frapperont, intérêt sérieux et public à l'exécution de cette mesure. »

L'Ordre publie une longue liste de personnes ayant assisté à Paris à l'un des services commémoratifs pour l'anniversaire de la mort de l'Empereur. Nous remarquons les noms suivants, qui appartiennent à l'Anjou: M. Eug. Berger, ancien député; M. Blanquet de Bailleul; M. Louvet, ancien ministre; M. de Las Cases, M^{lre} Napoléone de Las Cases, M. Porriquet, ancien préfet de Maine-et-Loire, et M^{me} Porriquet.

MILLIE-CHRISTINE A ANGERS.

Millie-Christine, — la femme à deux corps ou le rossignol à deux têtes, au choix, — passait mardi soir à la gare d'Angers par le train de Paris à Nantes.

Millie-Christine se rendait à Nantes où elle est engagée pour quelques jours au cirque Cotrelly.

Son court séjour à la gare a été marqué par un curieux incident: procès-verbal a été dressé contre elle par le contrôleur de la Compagnie d'Orléans. Voici pour quels motifs:

Millie-Christine n'avait qu'un billet de place, et l'employé de la Compagnie en a réclamé deux. — Puisque vous êtes deux, il me faut deux billets. Le contrôleur ne sortait pas de là. — Millie-Christine eut beau répondre: Nous ne sommes qu'une; l'employé fit dresser procès-verbal, et la question sera soumise à la justice.

Que feront les juges? — Les médecins n'ont pas encore tranché la question, et si les médecins n'ont pas tranché la difficulté, comment les avocats, les contrôleurs de chemins de fer et les juges pourront-ils s'y prendre?

Nous souhaitons vivement que la cause se plaide à Angers. Cela nous promet un procès piquant. (Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans la Sarthe:

Le 20 courant, à 3 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison occupée par les époux Avice, impasse Mangeard, au Mans.

Grâce à de prompts secours, au bout d'un quart d'heure on s'est rendu maître du feu avant qu'il ait gagné les matières inflammables qui se trouvaient dans le grenier.

Certains indices sembleraient indiquer que la malveillance n'est pas étrangère à cet événement. En effet, trois bouteilles à demi-pleines de pétrole ont été trouvées

dans les jardins, à 40 ou 45 mètres de la maison.

Ces bouteilles étaient fermées avec des bouchons de liège, dans lesquels étaient enfoncées des allumettes, le phosphore en dehors.

Une enquête est ouverte.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« Ces jours derniers, un habitant de Tours rendait le dernier soupir, après avoir reçu la visite d'un prêtre et les derniers secours de la religion. Quelques heures après, plusieurs individus, des solidaires, se présentèrent dans la maison, et dirent à la veuve qu'ils se chargeaient de l'enterrement civil de son mari.

» Ignorant ce que pouvait être un enterrement civil, cette femme ne fit d'abord aucune objection; mais, ayant appris ensuite qu'il s'agissait d'enterrer son mari sans aucune cérémonie religieuse, elle refusa net les offres qu'on lui faisait.

» Messieurs les solidaires prétendirent alors que le défunt avait signé un écrit dans lequel il exprimait la volonté d'être enterré civilement, et ils manifestèrent l'intention de faire exécuter cette volonté.

» En présence de la singulière prétention de ces individus qui venaient, sans aucune espèce de droit, s'imposer dans une affaire dont la famille seule était juge, on dut avvertir l'autorité.

» Mandés au bureau du commissaire de police, les enterreurs civils reçurent l'admonestation qu'ils avaient méritée et on leur donna l'assurance que, s'ils apportaient le moindre trouble dans la cérémonie religieuse qui allait avoir lieu, ils seraient bel et bien appréhendés au collet, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

» MM. les solidaires se le tinrent pour dit, et l'enterrement, fait par le clergé, se passa sans incident. Il y avait, du reste, à cette cérémonie, un certain nombre d'agents de police envoyés là pour assurer le bon ordre. »

Faits divers.

Le fameux vignoble Clos de Vougeot sera mis en vente, le 40 mars prochain, sur la mise à prix de 4 millions.

NOUVEAU GUILLAUME TELL.

Un tisserand de Saint-Etienne, qui se vantait d'être un excellent tireur, a voulu donner, hier, une preuve de son adresse. Dans ce but, il prit son fusil et se rendit au jardin avec son fils, âgé de douze ans. Arrivés là, il ordonna à son fils de mettre une pomme de terre sur sa tête et de se mettre à une distance de quinze pas. Le fils obéit, et le père aussitôt fit feu!... La pomme de terre est atteinte.

Les voisins, auxquels le tisserand montra cette preuve de son talent de tireur, secoururent la tête d'un air de doute; pour les convaincre, il dut recommencer, et quelques spectateurs assistèrent à la cérémonie. L'enfant, cette fois, fut obligé de tenir une lanterne, à cause de l'obscurité: le but fut atteint heureusement.

Les voisins retournèrent chez eux pleins d'admiration; mais le bruit de cette affaire s'étant répandu, le père barbare a été mandé à la police. Il sera poursuivi à raison de ces faits.

A la salle Ventadour, qui va remplacer l'Opéra, les fauteuils d'orchestre, les soirs d'opéra français, resteront réservés aux hommes; cependant, les cinq derniers rangs seront séparés et les dames y seront admises; ces fauteuils remplaceront autant que possible l'amphithéâtre.

Nous approuvons cette mesure; nous ne sommes point partisans de l'admission de dames à l'orchestre ou au parterre.

La Vie Parisienne a sur ce sujet de bien jolis vers. Ce sont les impressions d'un monsieur qui va à l'orchestre du Gymnase et qu'un chapeau de dame empêche de voir le spectacle.

Voici la description du chapeau:

Devant moi, me masquant la scène,
Oh! mais là, littéralement,
Un amalgame hétérogène
Composant un vrai monument.

Cela rappelait, par la forme,
Quelque monstrueux artichaut,
La tête en bas; c'était énorme:
Vingt-cinq centimètres de haut.

Grâce à maint et maint appendice,
Le fond ne s'apercevait plus.
Tout au sommet de l'édifice
Planaient deux feuilles de cactus.

Plus bas, une petite hache
Retenant des flots abondants
De tulle, de gaze, un panache,
De la dentelle et des rubans.

Du milieu jaillissaient encore
Deux ou trois branches de jasmin;
Plus une grappe tricolore
Simulant un peu le raisin.

Est-ce tout? Non. Une violette
Complétait, pour moi, le tableau.
Je ne pense pas que j'omette
Rien au portrait de ce chapeau.

Voyez-vous la critique, le soir de la première représentation d'un ballet, réduite à rendre compte... d'un chapeau!

Dernières Nouvelles.

« Paris, 22 janvier.

Le Journal officiel promulgue la loi sur les maires.

La vente sur la voie publique, la distribution et le colportage de l'Opinion nationale sont interdits, à cause de l'article publié hier par ce journal, et contenant des indications et des nouvelles de nature à agiter l'opinion publique, ainsi qu'un exposé calomnieux de la politique du gouvernement à l'étranger.

La Patrie publie la lettre suivante qui lui est adressée par M. Louis Vuillot:

« Monsieur et cher confrère,

» Vous m'annoncez que le ministre de l'intérieur m'a exprimé quelques regrets au sujet de la suspension de l'Univers. Cette nouvelle est sans fondement. Je n'ai jamais eu l'honneur de parler à M. le duc de Broglie, ni avant ni après la mesure en question.

» Cette mesure m'a surpris, je l'ai comprise, et je crois pouvoir dire que M. le duc de Broglie et moi n'avons rien à entendre l'un de l'autre. Nous nous connaissons parfaitement.

» Je suis persuadé que la suspension de l'Univers a été prononcée en vue de l'avenir, non du passé, et je crois que vous verrez prochainement d'autres complications diplomatiques et d'autres dénouements que ceux dont on vous parle.

» Je vous remercie, d'ailleurs, de votre bienveillance pour moi. Vous m'y avez accoutumé.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur et cher confrère, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Louis VUILLOT. »

Pour les articles non signés: P. GODERT.

Publications de mariage.

Georges-Jules Baudu, instituteur, de Saumur, et Marie-Joséphine Livet, sans profession, d'Angers.

Basile Labrumie, cavalier de manège, de Saumur, et Marie-Ève Reinhard, sans profession, du Mans.

Augustin Antonini, gendarme à pied, et Euphémie-Mélanie Chaverlange, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène-Charles-Ferdinand Gaugain, employé des contributions indirectes, de Saumur, et Adélaïde-Marie-Anne Buffard, sans profession, de Vihiers.

Louis Leblanc, journalier, et Louise Baumont, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste-Henri Bouliissière, menuisier, et Marie-Alexandrine Sonier, couturière, tous deux de Saumur.

Louis Peltier, journalier, et Marie Godicheau, couturière, tous deux de Saumur.

Michel Rozé, teinturier, de Saumur, et Louise-Joséphine Beulé, couturière, de Saint-Lambert-des-Levés.

